

PHASE REGIONALE DU TROPHEE COUPE DE FRANCE SENIORS SAISON 2026-2027

ART 1 : ENGAGEMENT

La Ligue des Pays de la Loire organise la phase régionale du trophée Coupe de France ouverte aux équipes seniors féminines et masculines, évoluant en championnat NF1 – NF2 – NF3 – NM2 – NM3 - Espoirs 1^{ère} et 2^{ème} division – Régional et Départemental.

Une seule équipe féminine et une seule équipe masculine par club sont autorisées à s'engager.

A chaque début de saison, la Commission Fédérale des Compétitions de la FFBB transmet à la Ligue des Pays de la Loire le nombre d'équipes de chaque catégorie à qualifier pour la phase nationale du Trophée Coupe de France.

ART 2 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Toutes les rencontres se dérouleront conformément aux règlements généraux de la F.F.B.B. et selon le règlement régional en vigueur.

Les rencontres se dérouleront en 4X10'.

Les tours se jouent par élimination directe.

Le club recevant doit enregistrer sur FBI les résultats dès la fin des rencontres.

ART 3 : REGLE DE PARTICIPATION ET REGLE DE BRULAGE

Les équipes participent à la phase régionale du Trophée Coupe de France dans les conditions et avec les licences admises dans la division dans laquelle est engagée l'équipe en championnat.

Possibilité d'inscrire jusqu'à 12 joueurs(ses) sur la feuille de marque.

La liste des brûlé(e)s est identique à celle du championnat dans lequel l'équipe évolue.

ART 4 : LIEUX, JOURS ET HORAIRES DES RENCONTRES

- a) Au premier tour, les rencontres ont lieu sur le terrain du groupement sportif tiré en premier, sauf s'il y a deux divisions d'écart entre eux, auquel cas la rencontre se jouera sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur.

b) Aux tours suivants :

Un club ayant joué à l'extérieur le tour précédent, évoluera sur son terrain, sauf s'il y a deux niveaux d'écart au moins entre les deux clubs, auquel cas la rencontre se déroulera sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur.

Si les deux clubs ont reçu au tour précédent ou si les deux clubs se sont déplacés au tour précédent, la rencontre se disputera sur le terrain du premier tiré sauf s'il y a deux niveaux d'écart au moins entre les deux clubs auquel cas la rencontre se déroulera sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur.

Jours et Horaires des rencontres

1. Samedi : 20h30
2. Samedi : 18h30 et 20h30 (si 2 rencontres)
3. Dimanche : 15h30
4. Dimanche : 13h15 et 15h30 (si 2 rencontres)

Pour chaque tour, la Commission Régionale 5x5 fixera une date jusqu'à laquelle il sera possible de demander une dérogation d'horaire au club adverse.

ART 5 : HANDICAP

Phase régionale Féminine

	NF1	NF2	NF3	EREG : PNF	AREG : RF2 – RF3	EDEP : PRF	ADEP : DF2 et inférieur
NF1	0	7	14	21	28	35	42
NF2		0	7	14	21	28	35
NF3			0	7	14	21	28
EREG : PNF				0	7	14	21
AREG : RF2 - RF3					0	7	14
EDEP : PRF						0	7
ADEP : DF2 et inférieur							0

Phase régionale Masculine

	NM2 / Espoirs 1 ^{er} division	NM3 / Espoirs 2 ^{ème} division	EREG : PNM	AREG : RM2 - RM3	EDEP : PRM	ADEP : DM2 et inférieur
NM2 / Espoirs 1 ^{er} division	0	7	14	21	28	35
NM3 / Espoirs 2 ^{ème} division		0	7	14	21	28
EREG : PNM			0	7	14	21
AREG : RM2 - RM3				0	7	14
EDEP : PRM					0	7
ADEP : DM2 et inférieur						0

ART 6 : FORFAIT

Une équipe déclarant forfait avant le tirage du 1er tour de la phase régionale de la Coupe de France ne sera pas pénalisée financièrement.

Toute équipe déclarant forfait dans le courant de la compétition se verra infliger une pénalité financière prévue chaque année dans les dispositions financières, et devra acquitter les frais éventuels relatifs aux déplacements de l'équipe adverse et des officiels.

ART 7 : DESIGNATION DES OFFICIELS ET FRAIS AFFECTES

Les officiels sont désignés par la Commission Régionale des Officiels.

La Ligue indemnise directement les officiels puis refacturera à posteriori à parts égales aux associations en présence.

Des Officiels de Table de Marque sont désignés uniquement pour les rencontres opposant 2 équipes évoluant en championnat de France.

Pour les autres rencontres, la Ligue ne désigne pas d'officiels de table de marque, qui sont de la responsabilité des clubs jouant à domicile.

ART 8 : CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale 5x5.

Les règlements de la phase régionale du trophée Coupe de France Seniors ont été adoptés par le Comité Directeur lors de la Consultation à distance entre le mardi 23/06/2026 à 21h26 et jeudi 25/06/2026 à 13h00.

***La Présidente de la Ligue,
Sandrine PASCO.***

***Le Secrétaire Général,
Fabien AUGE***